

Conseil municipal du lundi 3 avril 2017

Le lundi trois avril deux mille dix-sept à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : Mme Christine LAGARDE, absente excusée; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Véronique LEMESTRE, absente excusée, procuration à M. Rémy LUCAS.

M. Roland DEMESMAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du lundi 6 mars 2017 est validé comme tel.

La séance est ouverte à 20h00.

Fixation du prix du m3 d'eau et du prix du m3 d'assainissement pour l'année 2017

Le Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2016 :

- prix du m3 d'eau	:	1,35 €
- prix du m3 d'assainissement	:	2,50 €
- prix de la location du compteur	:	5,00 € / semestre

Le Maire propose pour l'année 2017 :

- prix du m3 d'eau	:	1,35 €
- prix du m3 d'assainissement	:	2,50 €
- prix de la location du compteur	:	5,00 € / semestre

Conformément à la réglementation le taux de la redevance pollution pour la consommation d'eau est fixé à 0.29 € par m3 d'eau et le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est fixé à 0.155 € par m3 d'assainissement. Ces sommes seront reversées à l'Agence de l'Eau.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Taux d'imposition 2017 : vote des trois taxes

Conformément au débat d'orientation budgétaire le Maire propose d'appliquer, pour l'année 2017, un coefficient de variation pour les trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe locale bâtie, taxe locale non bâtie) égal à **1,009792** ce qui porte les taux à :

Taxe d'habitation	:	7,48
Taxe foncière bâtie	:	15,18
Taxe foncière non bâtie	:	11,23

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à **l'unanimité**.

Budgets : Comptes Administratifs 2016 et Budgets Primitifs 2017

Le Maire, avant de présenter ses propositions budgétaires, informe le conseil municipal que celles-ci sont conformes au débat d'orientation de la séance du 6 mars 2017.

Budget d'Adduction d'Eau Potable (AEP)

Présentation et vote du compte administratif 2016

Le Premier Adjoint présente le compte administratif du budget AEP.

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	18 226.94 €
Charges de personnel	5 000.00 €
Atténuations de produits	1 229.00 €
Charges financières	1 174.79 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Autres charges de gestion courante	3 128.00 €
Amortissements	29 628.98 €
Total dépenses exercice N	69 387.71 €
Déficit N-1	0.00 €
Total de la section	69 387.71 €

Recettes

Produits de gestion courante	81 470.36 €
Subvention d'exploitation	0.00 €
Produits exceptionnels	2.08 €
Amortissements subventions	3 739.00 €
Sous-Total	85 211.44 €
Excédent antérieurs	6 583.81 €
Total de la section	91 795.25 €

Excédent de clôture de fonctionnement de 22 407.54 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Amortissements	3 739.00 €
Emprunts et dettes assimilées	2 379.61 €
Dépenses non affectées (21+23)	5 784.00 €
Total dépenses	11 902.61 €

Recettes

Apports, Dotations et Réserves	629.56 €
Amortissements	29 628.98 €
Total recettes exercice N	30 258.54 €
Recettes antérieur reporté (N-1)	82 522.82 €
Total recettes	112 781.36 €

Excédent de clôture d'investissement de 100 878.75 €

Résultat d'exécution brut : excédent de 123 286.29 €

Vote du compte administratif du budget AEP 2016

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération le conseil municipal, adopte à **l'unanimité** le compte administratif 2016 du budget eau.

Approbation du compte de gestion 2016 : Budget AEP

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte à **l'unanimité**.

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2016, constate qu'il présente un excédent d'exploitation de 22 407.54 € et un excédent d'investissement de 100 878.75 € soit un résultat global d'exercice brut positif de 123 286.29 €.

Le Maire propose d'affecter 22 407.54 € au compte R002 (recettes d'exploitation) et 100 878.75 € au compte R001 (recette d'investissement) du BP 2017.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget AEP 2017

Section d'exploitation. Vue d'ensemble.

Dépenses

Charges à caractère général	46 028.00 €
Charges de personnel	10 000.00 €
Autre charge de gestion courante	3 200.00 €
Charges financières	1 161.14 €
Charges exceptionnelles	600.00 €
Amortissements	29 250.41 €
Atténuation de produits	13 500.00 €
Dépenses imprévues	1 917.45 €
Virement section investissement	0.00 €
Total dépenses exercice	105 657.00 €
Déficit antérieur reporté	0.00 €
Total de la section	105 657.00 €

Recettes

Vente de produits	79 450.00 €
Produits exceptionnels	60.46 €
Amortissements	3 739.00 €
Total recettes exercice	83 249.46 €
Excédent antérieur reporté	22 407.54 €
Total de la section	105 657.00 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Emprunts et dettes	2 500.00 €
Opérations d'équipement	106 268.75 €
Dépenses imprévues	2 622.25 €
Opérations patrimoniales	982.00 €
Dépenses non affectées	15 000.00 €
Amortissements	3 739.00 €
Total dépenses	131 112.00 €

Recettes

Dotations et Réserves	0.84 €
Amortissement des immobilisations	29 250.41 €
Opérations patrimoniales	982.00 €
Sous-total	30 233.25 €
Excédent antérieur reporté	100 878.75 €
Total de la section	131 112.00 €

Balance du budget Primitif AEP 2017

Total Dépenses	236 769 €
Total Recettes	236 769 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'**unanimité** le Budget Primitif AEP 2017.

Budget Assainissement

Présentation et vote du compte administratif 2016

Le Premier Adjoint présente le compte administratif du budget Assainissement.

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	26 002.45 €
Charges de personnel	15 000.00 €
Atténuations de produits	6 089.00 €
Charges financières	42 689.39 €
Autres charges de gestion courante	44 727.51 €
Amortissements	20 278.24 €
Total de la section	154 837.29 €

Recettes

Produits de gestion courante	116 896.36 €
Produits exceptionnels	5.19 €
Amortissements subventions	5 173.00 €
Total recettes	122 074.55 €
Excédent antérieur reporté	71 763.27 €
Total de la section	193 837.82 €

Excédent de clôture d'exploitation de : 39 000.53 €

Section d'investissement .Vue d'ensemble

Dépenses

Emprunt et dettes assimilées	23 105.19 €
Dépenses hors opérations	4 200.00 €
Amortissements de subventions	5 173.00 €
Sous-total	32 478.19 €
Déficit antérieur reporté	189 534.47 €
Total de la section	222 012.66 €

Recettes

1068	84 534.47 €
FCTVA	105 014.16 €
Amortissements	20 278.24 €
Total recettes	209 826.87 €
Excédent antérieur reporté	0.00 €
Total de la section	209 826.87 €

Déficit de clôture d'investissement de : 12 185.79 €

Résultat d'exécution brut : excédent de 26 814.74 €

Résultat d'exécution net : excédent de 26 814.74 €

Approbation du compte de gestion 2016 : Budget Assainissement

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte **à l'unanimité**.

Vote du Compte Administratif 2016 du budget Assainissement

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal, adopte **à l'unanimité** le compte administratif 2016 du budget assainissement.

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2016, constate qu'il présente un excédent d'exploitation de 39 000.53 € et un déficit d'investissement de 12 185.79 € soit un résultat global d'exercice excédentaire de 26 814.74 €.

Afin d'apurer le déficit d'investissement, le Maire propose d'affecter 12 185.79 € à l'article 1068 du Budget Primitif 2017 et de reporter le déficit d'investissement brut 12 185.79 € à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté).

Il propose enfin de reporter au compte 002 (recette de fonctionnement) 26 814.74 € du BP 2017.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget Assainissement 2017

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses

Dépenses imprévues	1 300.26 €
Charges à caractère général	31 832.74 €
Charges de personnel	0.00 €
Participation SIAG	51 000.00 €
Charges financières	43 000.00 €
Charges exceptionnelles	1 500.00 €
Dotations aux amortissements	49 697.00 €
Atténuation de charges	7 100.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Total de la section	185 430.00 €

Recettes

Produits de gestion courante	147 700.00 €
Produits exceptionnels	200.26 €
Amortissement subventions	10 715.00 €
Total recettes	158 615.26 €
Excédents antérieurs reportés (N-1)	26 814.74 €
Total de la section	185 430.00 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble.

Dépenses

Dépenses imprévues	2 361.21 €
Frais études	400.00 €
Emprunts et dettes assimilés	24 500.00 €
Amortissements subventions (040)	10 715.00 €
Opérations	12 082.00 €
Sous-total	50 058.21 €
Excédent antérieur reporté	12 185.79 €
Total de la section	62 244.00 €

Recettes

Affectation résultat N-1	12 185.79 €
FCTVA 2016	361.21 €
Virement section d'invest.	0.00 €
Amortissements	49 697.00 €
Total de la section	62 244.00 €

Balance du budget Primitif Assainissement 2017

Dépenses	247 674 €
Recettes	247 674 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif assainissement 2017.

Budget Général

Présentation et vote du Compte Administratif 2016

Le Premier Adjoint présente le compte administratif du budget général.

Section fonctionnement. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	228 626.25 €
Charges de personnel	138 918.46 €
Charges financières	28 705.18 €
Autres charges de gestion courante	174 216.24 €
Charges exceptionnelles	1 248.00 €
Opération entre section	11 747.00 €
Total des dépenses	583 461.16 €

Recettes

Produits de gestion	25 783.06 €
Impôts et taxes	476 603.80 €
Dotations et participations	127 166.54 €
Autres produits de gestion courant	49 650.80 €
Produits financiers	2.28 €
Produits exceptionnels	4 151.22 €
Total des recettes exercice	683 357.70 €
Recettes antérieures reportées	122 224.29 €
Total de la section	808 376.20 €

Excédent de clôture de fonctionnement de 224 915.07 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Remboursement d'emprunt	57 597.68 €
Chapitre 20	12 608.00 €
Chapitre 21	30 27.90 €
Opérations	7 269.60 €
Total dépenses exercice	173 335.17 €
Déficit antérieur reporté	0.00 €
Total de la section	173 335.17 €

Recettes

Affectation résultat N-1	0.00 €
FCTVA + TA	98 387.16 €
Opérations d'ordre entre sections	11 747.00 €
Opérations patrimoniales	7 269.60 €
Emprunts Equilibre	0.00 €
Sous-total	117 403.76 €
Excédent antérieur reporté	52 618.52 €
Total de la section	170 022.28 €

Déficit de clôture d'investissement de 3 3312.89 €

Résultat net de l'exercice : excédent de 221 602.18 €

Approbation du compte de gestion 2016 : Budget Général

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal, appelle la remarque suivante : le résultat de l'association foncière, d'un montant de 2 784.21 €, est repris dans le compte de gestion 2016.

L'exposé du Maire entendu, le compte de gestion 2016 est, **à l'unanimité**, accepté avec une discordance d'un montant de 2 784.21 € avec le compte administratif 2016.

Approbation du compte administratif 2016 : Budget Général

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération le conseil municipal, adopte **à l'unanimité** le compte administratif 2016 du budget Général.

Affectation des résultats : Budget général

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2016, constate qu'il présente un excédent brut de fonctionnement de 222 120.86 € auquel il convient d'intégrer le résultat du budget de l'Association Foncière pour 2 794.21 € soit un résultat net de 224 915.07 € et un déficit d'investissement de 3 312.89 € soit un résultat global d'exercice positif de 221 602.18 €.

Le Maire propose d'affecter 3 312.89 € à l'article 1068 du Budget Primitif 2017 et de reporter le déficit brut à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) 3 312.89 €.

Enfin il propose de reporter au compte 002 (recette d'exploitation) 221 602.18 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget Primitif Général 2017

Le Maire présente ses propositions budgétaires.

Section fonctionnement. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	247 100.00 €
Charges de personnel	149 200.00 €
Dépenses imprévues	2 000.00 €
Charges financières	26 200.00 €
Autres charges de gestion courante	184 900.00 €
Charges exceptionnelles	2 000.00 €
Virement à la section d'investissement	247 838.00 €
Opérations d'ordre entre sections	7 847.00 €
Total dépenses	867 085.00 €

Recettes

Produits de gestion	37 328.00 €
---------------------	-------------

Atténuations de charges	0.00 €
Impôts et taxes	458 000.00 €
Produits financiers	4.82 €
Dotations et participations	126 200.00 €
Autres produits de gestion courante	37 328.00 €
Produits exceptionnels	1 000.00 €
Total recettes	645 532.82 €
Recettes antérieures reportées	221 602.18 €
Total Recettes	867 135.00 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Dépenses imprévues	2 734.11 €
Opérations patrimoniales	600.00 €
Remboursement d'emprunt	144 500.00 €
Dépenses non individualisées 20	20 000.00 €
Dépenses non individualisées 21	47 250.00 €
Opérations	224 000.00 €
Sous-total	439 084.11 €
Déficit antérieur reporté	3 312.89 €
Total de la section	442 397.00 €

Recettes

1068	3 312.89 €
FCTVA + Taxe Aménagement	49 999.11 €
Produits de cession	119 000.00 €
Opérations patrimoniales	600.00 €
Opération d'ordre entre sections	7 847.00 €
Subventions	13 800.00 €
Sous-total	194 559.00 €
Virement de la section de fonctionnement	247 838.00 €
Total de la section	442 397.00 €

Détail des opérations 2017

Intitulé des opérations	n°	Dépenses 2017	Recettes 2017
Loi Handicap	55	11 000 €	
Alimentation en Gaz des bâtiments communaux	57	4 000 €	
Réhabilitation bâtiment de la Cure	59	75 000 €	
Tranche n°2 MDL	60	40 000 €	
Aménagement village - cimetière	63	32 000 €	13 800 €
Chemin du Vigney	64	5 000 €	
Réfection Parcours Santé	65	22 000 €	
Informatisation VPI - Ecoles	66	30 000 €	
Projet Mairie	67	5 000 €	
Total opérations		224 000 €	13 800 €

Balance du budget général Primitif 2017

Total Dépenses	1 793 925 €
Total Recettes	1 793 925 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** le budget Primitif Budget Général 2017.

Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes 2017 (Budget AEP et Budget Assainissement)

Section	Budgétisé
Investissement	
Dépenses	635 753 €
Recettes	635 753 €
Fonctionnement	
Dépenses	1 158 172 €
Recettes	1 158 172 €

Budget lotissement « du Stade »

Approbation du compte de gestion 2016 (Trésorier Principal)

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte à **l'unanimité**.

Présentation et vote du Compte Administratif 2016

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal, adopte à **l'unanimité** le compte administratif 2016 du budget Lotissement du Stade.

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2016, constate qu'il présente un excédent de fonctionnement de 434 823.32 € et un résultat de la section d'investissement de 0 € soit un résultat global d'exercice net de 434 823.32 €.

Le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement de 434 823.32 € au compte 002 (recette de fonctionnement) du BP 2017.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget Primitif 2017

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble

Dépenses

Frais de maîtrise d'œuvre	6 000.68 €
Travaux de viabilité	212 000.00 €
Frais annexe	2 500.00 €
Excédent à reverser au budget général	481 689.32 €
Déstockage terrains vendus (opération d'ordre)	220 500.00 €
Total	922 690.00 €

Recettes

Vente de terrains	250 000.68 €
Stocks de terrains à vendre (opération d'ordre)	220 500.00 €
Subvention	17 366.00 €
Excédent antérieur reporté	434 823.32 €
Total	922 690.00 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble

Dépenses

Déficit antérieur reporté	0.00 €
Stocks terrain à vendre (opération d'ordre)	220 500.00 €
Total	220 500.00 €

Recettes

Déstockage terrains vendus (opération d'ordre)	220 500.00 €
Total	220 500.00 €

Le Maire présente les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Lotissement du Stade 2017.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'adopte à **l'unanimité**

Lotissement « du Stade » : attribution du lot n° 5 (promesse de vente)

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande M. et Mme JACOULET Maxime domiciliés 6 rue des Résistants à Moncley concernant le lot n°5.

Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°5 pour un montant de 76 000 € à M. et Mme JACOULET Maxime.

Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-VIT, 3 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 29 avril 2017 inclus.

Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Remboursement assurance suite à sinistre

Le Maire expose que la commune a reçu un chèque de 1 206.87 € de la société d'Assurance ALLIANZ en vue d'un remboursement suite à dégâts sur un candélabre situé chemin de chaux.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** ledit remboursement et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Convention de location de la salle de catéchisme : renouvellement

Le Maire rappelle la convention du 30/01/2016 par laquelle la commune met à disposition une salle communale située dans le bâtiment de la cure à usage de cours de catéchisme et de réunion diocésaine. Cette convention arrive à échéance le 31/12/2016.

Compte tenu du Projet Cure, le Maire propose de la renouveler aux conditions précédentes pour une durée d'une année.

Le Maire donne lecture de ladite convention.

Lecture entendue et après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à **l'unanimité**.

Indemnité de fonction du maire et des adjoints : modification des taux

Le Maire rappelle les délibérations du 28 mars 2014 relatives aux indemnités de fonction du maire et des adjoints. Ces indemnités sont calculées en fonction de l'indice 1015.

Il donne lecture au conseil d'une note de la préfecture et du trésorier qui stipule que, conformément au décret n°2017-85 du 26/01/2017, les taux d'indemnités doivent, à compter du 1/01/2017, être appliqués en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Cette délibération s'applique avec un effet rétroactif à compter du 1/01/2017.

Projet Cure

Le projet est remis en cause après les nouvelles exigences de l'Architecte des Bâtiments de France. Après réunion de l'équipe municipale, le projet précédent de transfert de la mairie sur le site de l'ancienne cure est contraint d'être abandonné. Le nouveau projet consistera en la réalisation de logements et la réfection des toitures de l'Eglise et de la cure. Les pré-études de chiffrage sont en cours.

Questions diverses

- le projet de rénovation de la Maison des Loups avance : un premier chiffrage est attendu.
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : le projet d'élaboration d'un PLUi a été approuvé par le conseil communautaire du grand Besançon. Le conseil municipal de Boussières s'était prononcé contre à l'unanimité le 6 février dernier.

Le Maire explique la position des conseils municipaux du Grand Besançon : un tiers pour, un tiers contre et un tiers qui ne s'est pas prononcé donc réputé comme favorable au projet. Pour la première fois depuis la création du Grand Besançon, un projet n'emporte pas l'assentiment général. Ce débat préfigure peut-être celui qui concernera le passage du Grand Besançon à une communauté urbaine.

- le planning du bureau de vote pour la présidentielle est dressé.
- Stéphanie LECOT et Yves FADIER, référents du Conseil Municipal des Jeunes présentent les manifestations prévues : l'atelier chocolat le 29 avril, la participation du Sybert au videgrenier du 7 mai et le nettoyage de printemps organisé le 13 mai.

- le 9 avril aura lieu la course cycliste "le prix de Boussières".
- le 8 mai, cérémonie au monument aux morts.
- le 14 mai : concert de la chorale des enfants de l'espoir à 17 heures en l'église de Boussières. Ce chœur d'enfants (36 choristes) se produit également à l'étranger.
- le 23 juin, fête de la musique à Boussières : pour l'instant environ 20 musiciens participeront. Il est prévu l'acquisition d'une banderole afin d'annoncer cet événement.
- le 30 juin fête des écoles à la Maison des Loups.
- Grand loup été 2017 : Françoise BERNARD, Adjointe, invite les conseillers à réfléchir au contenu de cette publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

